



Public Service Alliance of Canada
Alliance de la Fonction publique du Canada

CONFÉRENCE NATIONALE SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DE L'AFPC 2025

« Santé et sécurité pour soi, pour notre travail et notre planète »

Le 3 février 2025

Destinataires : Sections locales de l'AFPC

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : (pour les personnes déléguées ainsi que pour les personnes observatrices)	Le vendredi 21 mars 2025
DATE LIMITE POUR SOUMETTRE LES RÉOLUTIONS :	Le vendredi 21 mars 2025
DATES DE LA CONFÉRENCE :	Du 26 au 28 septembre 2025
LIEU DE LA CONFÉRENCE :	L'hôtel <i>Sheraton Centre Toronto</i> , 123 rue Queen, Ouest, Toronto (Ontario)

Le dossier d'inscription comprend :

- Introduction / lettre d'invitation
- Demande officielle de résolutions

La **Conférence nationale sur la santé et la sécurité de l'AFPC 2025**, se tiendra **du 26 au 28 septembre 2025** à l'hôtel *Sheraton Centre Toronto*, à Toronto sous le thème « Santé et sécurité pour soi, pour notre travail et notre planète ».

Nous vous invitons à informer les membres des comités d'orientation en matière de santé et de sécurité et des comités locaux de santé et sécurité, les personnes représentantes désignées en matière de santé et sécurité, ainsi que les personnes militantes en santé et sécurité de votre section locale. L'accès aux babillards n'étant pas toujours facile, il faut employer plusieurs moyens de communication.

Vous pouvez vous procurer, sur demande, le dossier d'inscription en média substitut, en communiquant l'équipe des conférences au (613) 560-5457 ou par courriel à conferences@psac-afpc.com.

Nous avons pris les dispositions voulues pour la traduction simultanée en français, anglais et en Inuktitut.

OBJECTIFS DE LA CONFÉRENCE

- Souligner l'importance de prendre soin de soi en tant que syndicaliste et le rôle des comités et des représentantes et représentants en santé et sécurité à ce chapitre.
- Déterminer et évaluer les dangers professionnels liés aux changements climatiques et se préparer à un avenir façonné par ces changements.
- Présenter des recommandations syndicales pour prévenir les dangers (ergonomie, santé mentale, violence, etc.).
- Mieux informer les membres des obligations et responsabilités de l'employeur, notamment en ce qui concerne la prestation au personnel d'une formation adéquate en santé et sécurité.
- Soutenir le perfectionnement continu des nouveaux activistes en santé et sécurité.

ATELIERS

1) **Pratiques exemplaires pour prévenir les risques émergents.**

Cet atelier est axé sur une marche à suivre et des solutions et insiste sur les responsabilités juridiques de l'employeur, les stratégies et les pratiques exemplaires pour prévenir les risques émergents dans les nouveaux milieux de travail. On y présentera de l'information sur la violence (liée à la convergence de l'itinérance, des troubles de santé mentale et de la dépendance), sur la sécurité en télétravail et sur les risques du bureau ouvert et du bureau à la carte (notamment le bruit et l'ergonomie).

2) **Changements climatiques et SST.**

Cet atelier de discussion permet d'examiner, d'évaluer et de régler toute une gamme de risques en milieu de travail liés aux changements climatiques. On y abordera aussi la préparation dans un monde soumis à des contraintes climatiques.

3) **Outillez votre comité de santé et sécurité.**

Cet atelier met en valeur les approches et les stratégies pour former les membres du comité, les outiller, les mobiliser et les préparer à s'attaquer aux questions de santé et de sécurité. On y donnera des exemples concrets de pratiques exemplaires à l'AFPC.

GROUPES DE DISCUSSION

Militer sans s'oublier

Au moyen de discussions, de réflexions et d'activités en groupe, cet exercice obligatoire vise à doter les syndicalistes de stratégies pratiques pour prendre soin de soi, notamment des techniques de gestion du stress et des plans de soins personnels sur mesure, pour favoriser le bien-être tout en visant l'efficacité en tant que spécialistes de la santé et la sécurité. L'objectif ultime étant que les comités et leurs membres réussissent au lieu de simplement fonctionner.

PERSONNES PARTICIPANTES

1. Personnes déléguées

Nous communiquerons par courriel avec les personnes déléguées choisies le 12 mai 2025.

Les personnes membre en règle de l'AFPC peuvent participer à la conférence à titre de personne déléguée. La priorité sera accordée aux personnes militantes syndicales qui sont membres des comités d'orientation en matière de santé et de sécurité ou des comités locaux de santé et sécurité, ou encore aux personnes représentantes désignées en santé et sécurité au travail ou dans les sections locales/succursales. Lors de la sélection des délégations, nous tiendrons compte de l'engagement syndical et du militantisme en matière de santé et de sécurité, de même que des critères de représentation (région, Élément, langue, sexe, jeunes membres et autres groupes d'équité).

Les personnes déléguées seront choisies par leur Élément et Région.

Frais des personnes déléguées

- les frais de déplacement, y compris le transport terrestre;
- les frais d'hébergement à l'hôtel *Sheraton Centre Toronto*;
- la perte de salaire;
- les frais de repas;
- les faux frais;
- la garde familiale conformément à la politique de garde familiale;

2. Personnes observatrices

Les membres en règle de l'AFPC peuvent assister à la conférence à titre de personne d'observatrice. **Les personnes observatrices doivent toutefois acquitter tous les frais associés à leur participation, notamment :**

- **les frais d'inscription à la conférence (200 \$);**
- la perte de salaire et les frais de repas;
- les frais d'hébergement et de déplacement;
- les faux frais;
- autres frais associés à la garde familiale.

Veillez noter que le nombre de personnes observatrices sera limité en fonction des places disponibles. **Soulignons que les personnes observatrices n'ont pas droit de parole ni de vote pendant les débats sur les résolutions.**

Le 16 mai 2025, nous communiquerons avec les personnes membres qui ont indiqué sur leur formulaire d'inscription qu'elles souhaitaient participer comme personne observatrice si elles n'étaient pas choisies à titre de personne déléguée.

COMMENT VOUS INSCRIRE

Veillez cliquer sur le lien suivant pour remplir le formulaire d'inscription :

<https://syndicatafpc.ca/2025-sante-securite-inscription>

- Vous recevrez un numéro confirmant votre inscription. Ce n'est pas une confirmation que vous ferez partie de la délégation à la conférence. **Nous communiquerons avec vous le 12 mai 2025, dès que le processus de sélection sera terminé.**

**LA DATE LIMITE POUR S'INSCRIRE EST
LE 21 mars 2025**

Pour obtenir des renseignements ou de l'aide :

- composez le 613-560-5457; ou
- vous pouvez également envoyer un courriel à conferences@psac-afpc.com.

La Conférence nationale sur la santé et la sécurité de l'AFPC 2025 offre à nos membres une occasion extraordinaire de maintenir et de renforcer le militantisme au sein de notre syndicat pour améliorer les droits et les conditions de travail de tous les membres de l'AFPC.

En toute solidarité,



Jamey Mills

Membre du CEA responsable de la Conférence nationale
sur la santé et la sécurité de l'AFPC 2025

- c. c. Conseil national d'administration
Dirigeantes et dirigeants nationaux des Éléments et Administration centrale
des Éléments
Bureaux régionaux
Conseils régionaux
Comité national des droits de la personne (CNDP)
Cercle national des peuples autochtones (CNPA)
Comités régionaux
Membres des conseils de région
Équipe de gestion de l'AFPC